



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 15 décembre 2023

N° CS_2023_12_5

Objet : PROCÉDURE FORMALISÉE - APPEL D'OFFRES OUVERT - ACQUISITION ET MAINTENANCE DE LOGICIELS DE GESTION DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES SERVICES DU SITIV ET DE SES VILLES ADHÉRENTES

Date de convocation :

Date d'affichage du compte-rendu complet :

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur GUICHARD Rida, Monsieur MBOUNI Levana, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent

Depuis 2014, le SITIV travaille avec deux éditeurs de logiciels de gestion des finances et de ressources humaines.

Les marchés conclus avec ces éditeurs arrivant à échéances au deuxième semestre 2024, le SITIV souhaite profiter de ce renouvellement pour consulter un ensemble de fournisseur afin d'avoir une solution logicielle la plus adéquate possible par rapport aux besoins exprimés des villes adhérentes.

C'est pourquoi, il est proposé au comité syndical d'autoriser le lancement d'une procédure formalisée par un appel d'offres ouvert, regroupant ces deux domaines, sous la forme d'un marché d'acquisition et de maintenance de logiciels de gestion des finances et des ressources humaines, à bons de commande, avec un montant maximum de 1 200 000 € HT soit 1 440 000 € TTC, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour des périodes de mêmes durées soit une durée totale de 4 ans.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

12 VOIX POUR

CS_2023_12_5

DÉCIDE

- D'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour une durée de un an reconductible 3 fois dans la limite des montants estimés (1 200 000 € HT soit 1 440 000 € TTC) dans les conditions des articles L2124-1 et L2124-2 du code de la commande publique
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces du marché relatives à la consultation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,